

Fiche Action n°9
Maintien d'une mosaïque pelouse/lande
Proposition de mesures concernant les habitats de pelouse alpine.

Contexte de la mission :

Dans le cadre de l'animation Natura 2000 sur le site un travail important a été mené en concertation avec les éleveurs et les chasseurs pour le maintien de la mosaïque d'habitat sur le grand colon.

En effet, le pâturage ayant diminué sur ce quartier d'alpage ces dernières années un grand nombre de pelouses alpines ont été naturellement reconquises par les landes. Dans un soucis de conservation des habitats communautaire de pelouse alpine une proposition de contrat Natura 2000 a été envisagée.

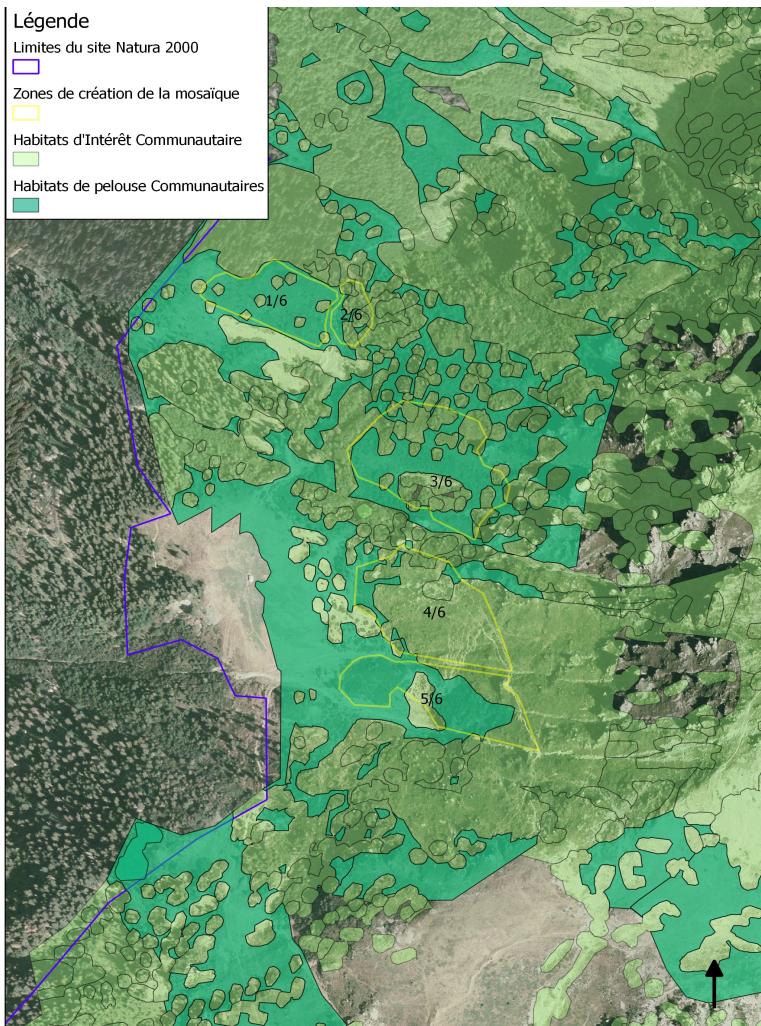
Objectif de la mission :

Renforcement des habitats d'intérêt communautaire de pelouses alpines, restauration d'une mosaïque d'habitats. Une part importante du travail a été réalisé en concertation avec les différents acteurs sur ces milieux, à savoir l'éleveur et l'ACCA de Revel.

Habitats communautaires concernés :

4060 : Pelouses-landines alpines.

6230 : Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes.



Cartographie des habitats communautaires sur BD orthoIGN.

Relation avec les objectifs du DOCOB :

Cf. propositions du COPIL concernant la gestion des landes alpines établies lors de la réunion du 22 juin 2009 en commune de Revel.

Descriptif de l'action :

La mesure consiste en la mise en œuvre d'un **contrat Natura 2000** pour une durée de 5 années : ces travaux auront lieu sur un alpage entre 1500 et 1800 mètres d'altitude, sur des terrains difficiles, avec une forte pente et des conditions climatiques difficiles.

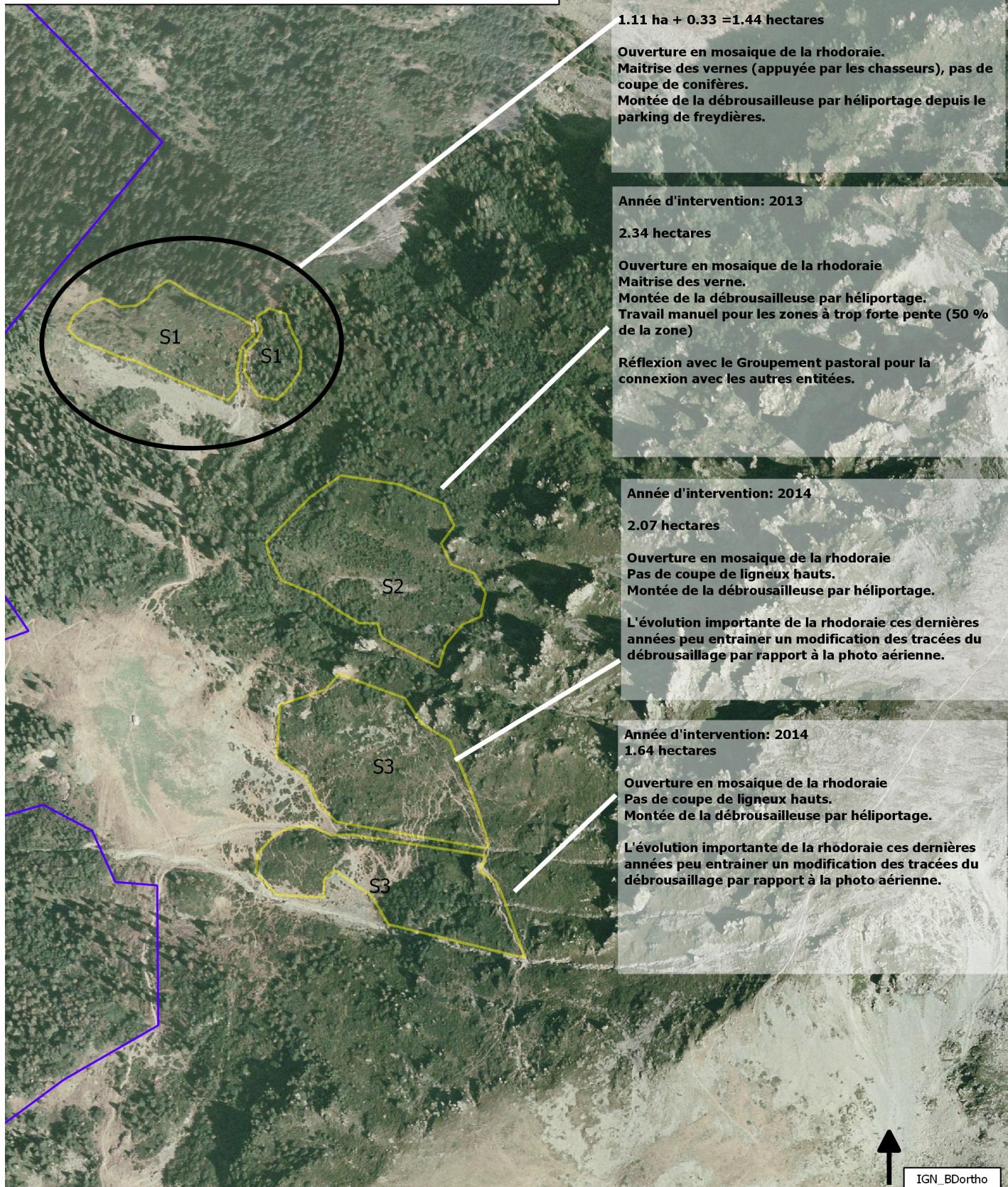
Opération de débroussaillage léger pour recréer la mosaïque d'habitat et renforcer les pelouses alpines.

- Ouverture de la lande (principalement rhodoraie) en mosaïque sur les zones prédefinies dans le contrat.
- Exercer une perturbation minimum des habitats et des espèces.
- Utiliser des techniques et du matériel approprié aux milieux naturels (Utilisation d'huiles et d'hydrocarbures certifiées écologiques, limiter l'impact des déplacements sur les chemins et pistes, particulièrement pour les accès à l'alpage, l'utilisation d'une machine téléguidé de type IRUS DELTRAK est recommandé »).
- Pas de travaux d'abattages de gros arbres pour la réalisation de la mission.
- Les chantiers se réaliseront après le 15 aout (nidification et élevage des jeunes Tétras-lyre) et se limiteront à l'automne.
- Les produits de coupe et broyage seront laissés sur place.
- Les travaux se feront en relation avec le cahier des charges Natura 2000, défini dans le contrat N2000.
- Une demande a été effectuée par l' ACCA pour un appui humain pour une journée de travail/an de contrat.

Indicateur de suivi :

Résultats attendus : Amélioration de la mosaïque d'habitats landes/pelouses alpines.

Indicateur de réussite : maintien du tétras-lyre.

Localisation :**CONTRAT NATURA 2000****A32305R - "Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyeage ou débroussaillage léger".****Etat/Commune de Revel****Propriétaire: Commune de Revel.****Acteurs impliqués: Commune de Revel, Eleveurs, chasseurs,****Maitrise d'Ouvrage: Commune de Revel.****Maitrise d'Oeuvre: Alpes Vertical, Philippe Chassagne.**

IGN_BDortho

Mesure de contractualisation Natura 2000 :

A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

• Objectifs de l'action :

Lorsque l'embroussaillage d'une surface est limité, cette action peut s'appliquer afin de limiter ou de contrôler la croissance de certaines tâches arbustives, ou pour réaliser un broyage ou un gyrobroyage d'entretien sur des zones de refus ou pour certains végétaux particuliers (comme la fougère aigle, la callune, la molinie ou les genêts par exemple).

• Actions complémentaires : Cette action est complémentaire des actions d'ouverture de milieux (A32301P et A32302P)

• Engagements :

- Période d'autorisation des travaux
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Tronçonnage et bûcheronnage légers
- Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)
- Lutte contre les accrus forestières, suppression des rejets ligneux
- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe
- Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits
- Arrasage des tourradons
- Frais de mise en décharge
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

• Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Actions reliées :

- Mesure Agri-Environnementales Territorialisées.

Financement et calendrier :

Mesures	Maitre d'ouvrage	Maitrise d'œuvre	calendrier	Coût estimé ht	Financement et partenaires
Débroussaillage Zone S1 : - héliportage. - déplacements et frais d'alimentation - débroussaillage (6 journées) - journées ACCA	Mairie de Revel	Entreprise spécialisée	2012	9 008, 00 €	Contrat Natura 2000 et aide chasseurs.
Débroussaillage Zone S2: - héliportage. - déplacements et frais d'alimentation - débroussaillage (6 journées) - journées ACCA	Mairie de Revel	Entreprise spécialisée	2013	9 006, 00 €	Contrat Natura 2000 et aide chasseurs.
Débroussaillage Zone S3 - héliportage. - déplacements et frais d'alimentation - débroussaillage machine : 3 journées - débroussaillage manuel : 3 journées. - journées ACCA	Mairie de Revel	Entreprise spécialisée	2014	15 276 ,00 €	Contrat Natura 2000 et aide chasseurs.